



UGEA (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Beaufort, perception et bureau de poste de Cousance ; paroisse de Maynal; à 3 km de Beaufort et 18 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur un sol très accidenté, au pied de la plus basse chaîne du Mont-Jura, et limité à l'est par Maynal et Cuisia, à l'ouest par Flacey et le Miroir (Saône-et-Loire), au sud par Cuisia et le Miroir, au nord par Maynal et Flacey. La Combe, Changea, Bois-Laurent et les baraques du bois de la Tour, font partie de la commune.

Il est traversé par la route nationale n° 83, de Lyon à Strasbourg, par les chemins vicinaux tirant à la route nationale de l'Étang-Cirey à Cuisia, d'Augea à Maynal, à Cuisia, de Changea au Bois-Laurent et du Bois-Laurent au hameau de Sellières, par les ruisseaux de la Prairie ou de la Combe, de Cirey ou Bief-Vert, par le bief de la Foulatière et celui de Grandfontaine.

Population : en 1790, 466 habitants ; en 1846, 639 ; en 1851, 681, dont 325 hommes et 326 femmes ; population agglomérée, 441 habitants ; population spécifique par km carré, 86 habitants ; 150 maisons, 161 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Vocabulaire : saint Nicet. Paroisse de Maynal.

Série communale à la mairie. La série du greffe est déposée aux archives départementales où Augea a reçu les cotes 3 E 1721 à 1730, 3 E 8172 et 8173, 3 E 10527 à 10529 et 3 E 11111. Tables décennales : 3 E 1102 à 1110.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 79-80, 5 Mi 1193-1194, 2 Mi 829, 2 Mi 1668 et 1669, 5 Mi 5-6 et 1183.

Cadastre : exécuté en 1836 : surface territoriale 781^h 23^a divisés en 2422 parcelles que possèdent 407 propriétaires, dont 151 forains ; surface imposable 732^h 37^a, savoir : 316^h 10^a en terres labourables, 145^h 16^a en bois, 142^h 62^a en prés, 79^h 85^a en vignes, 39^h 55^a en pâtures, 4^h 40^c en sol des propriétés bâties, 97^a en vergers, 92^a en broussailles, 89^a en friches et murgers ; revenu imposable, 11.988 fr. 67 c. ; contributions directes, 2811 fr. 83 c.

Le sol, d'une grande fertilité, produit des vins rouges, blancs et clarets justement estimés, dont on exporte les deux tiers, et des céréales de toute espèce, mais en quantité insuffisante pour la consommation des habitants, qui fréquentent habituellement le marché de Cousance. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.



On trouve sur le territoire deux carrières de pierre à bâtir et de taille, et du minerai de fer qu'on n'exploite plus.

Il y a dans le village une auberge, et trois marchands épiciers.

Les maisons, sont généralement construites en pierres et couvertes en tuiles.

Biens communaux : deux maisons communes très incommodes, contenant, l'une le logement de l'instituteur et la salle d'école, fréquentée en hiver par 70 élèves ; l'autre le logement de l'institutrice et la salle d'école, fréquentée en hiver par 50 élèves ; deux fontaines, trois lavoirs, trois abreuvoirs et 124^h 59^a de bois, terres et sol des édifices publics, d'un revenu cadastral de 648 fr. 68 c.

Bois communaux : 92^h 17^a , dont 2^h 79^a en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne, charme et bois blanc.

Budget : recettes ordinaires, 2440 fr. 98 c. ; dépenses, 2727 fr. 95 c.

NOTICE HISTORIQUE

Le hameau de Changea, berceau du village d'Augea, est bâti sur un monticule d'où le regard embrasse un magnifique horizon. Rien n'établit son existence pendant la période gauloise, mais ce qu'il y a de certain, c'est que les Romains y ont séjourné. Dans le climat nommé *aux Antes*, on a recueilli des monnaies romaines et d'autres vestiges d'antiquités. Au dessous et à l'ouest de Changea, dans la contrée dite de *la Curo*, on a découvert une médaille gauloise, présentant d'un coté une tête de profil qui remplit tout l'espace, et de l'autre un animal fantastique à tête cornue et à queue relevée ; puis deux médailles d'Auguste, offrant d'une part le frontispice du temple de Rome et d'Auguste à Lyon, de l'autre le profil de l'empereur ; une autre médaille, à l'effigie de Faustine-la-Jeune, n'avait qu'une légende effacée. La première de ces médailles est de potin ; les autres sont de cuivre rouge. On trouva dans le même lieu les débris d'un tout petit vase électre, poli et sans ornements, ainsi qu'une jolie statuette en bronze sur son piédestal, ayant ensemble 12 centimètres de hauteur. C'était sans doute une statue d'Esculape. Ce dieu paraît sous la figure d'un homme grave, barbu, s'appuyant de la main droite sur un bâton entortillé d'un serpent (ce bâton manque) ; par la position renversée de la main gauche, on juge qu'elle portait une patène. Ce vase était probablement celui trouvé à ses pieds. En différentes fois, on a découvert, à l'extrémité du jardin de M. le capitaine Humbert, des tuiles à rebords, des décombres de constructions romaines, des sépulcres antiques, étroits aux extrémités, avec un renflement dans le milieu ; les tombeaux renfermaient de la chaux et des cadavres ayant la tête tournée vers l'orient. On a retrouvé aussi, dans un lieu dit en *Loua*, des tombeaux recouverts de laves, des armures et des ossements. Ce hameau, qui ne se compose plus que de deux ou trois maisons, en renfermait plus de cinquante avant les pestes et les guerres du XVII^e siècle.

M. Béchet cite un titre de l'an 1131, qui ferait supposer qu'Augea existait déjà à cette époque. Nous n'avons pu le découvrir. Le premier titre arrivé à notre connaissance est un acte intervenu en 1297 entre Guy, prieur de Gigny, et Jean de Chalon, comte d'Auxerre. Ce dernier céda aux religieux du monastère de Gigny la dîme d'Augea, et reçut en retour la suzeraineté de leur seigneurie de Valfin.

Seigneurie : Augea dépendait de l'importante baronnie de Chevreau. Un fief particulier, en moyenne et basse justice, ne comprenait que quelques meix isolés. Toutefois, les possesseurs se qualifiaient de seigneurs d'Augea.

Droits seigneuriaux : Avec la haute justice, et en grande partie comme dépendant d'elle, le baron de Chevreau avait les droits suivants sur le village: 1° les amendes qui s'élevaient presque toutes à 60 sols estevenants ; 2° des cens en argent, cire, vin, grains, huile de noix, fromages, jambons et volailles ; 3° les langues des grosses bêtes de boucherie, les corvées, la banalité des fours appelés fours d'Augea, de Barin et de Changea ; la banalité des moulins, les droits de lods et ventes, les épaves, la retenue ou retrait féodal, la commise, la chasse et la pêche exclusives, la forêt de Colonosay, les étangs, le guet et garde au

château de Chevreau, la montre et la rendue d'armes, l'impôt des quatre cas, les foires et marchés qui se tenaient à Cousance, les péages, la mesure particulière, l'institution d'un tabellion à Augea, et des autres officiers de justice ; la main-morte, deux seules familles, celles des Pagot et des Féaut en ayant été affranchies en 1629 ; la dîme, qui se partageait dans des proportions inégales avec le prieur de Maynal et d'autres seigneurs particuliers. Un pilori était placé sur la place publique du village pour l'exposition des coupables. La justice était rendue par les officiers du bailliage de Chevreau, chargés de juger par appel des sentences rendues par le châtelain d'Augea.



Fief d'Augea : Il consistait en une maison féodale avec tour, en cens, justice moyenne et basse sur les hommes et le territoire dépendant de ce fief, et dans la banalité de la forêt dite Bois de la Tour. Cette seigneurie appartenait, en 1423, à Jean de Poligny, III^e du nom, chevalier, qui le transmet à Guyot de Poligny, son fils, marié à Jeanne de Sainte-Croix, dite de Montjouvent. La postérité de ces derniers l'a possédée jusqu'à la révolution de 1789.

Guerres : Augea, occupé en 1636 par le duc de Longueville, eut cruellement à souffrir des horreurs de la guerre. Il devint peu de temps après, ainsi que Maynal, le théâtre du combat livré aux Français par le capitaine de Lacuzon, qui resta maître du champ de bataille.

Chapelle Saint-Roch : Cette chapelle fut fondée le 1^{er} avril 1635 par les frères Pagot, d'Augea. Ils donnèrent à cet effet à Henri Bidat, prêtre originaire du lieu, un champ appelé *Champ-Sufrancier* (ainsi nommé, parce qu'il avait servi à la culture du safran), pour servir d'emplacement à l'édifice, et une dîme en grains et vin, perçue sur le territoire de Maynal, appelée la dîme de Nouille-les-Moines. Ils chargèrent le chapelain de célébrer une messe chaque semaine dans la chapelle construite à leurs frais. En 1844, le conseil municipal demanda l'autorisation de vendre des communaux pour construire une église, dont on voulait solliciter l'érection en succursale. Ce projet n'eut pas de suite.